

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2015

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Champagne en Valromey se sont réunis à la Mairie de Champagne en Valromey le mardi 15 décembre 2015 sous la présidence de Monsieur Le Maire Monsieur JUILLET Claude.

Etaient présents : Mme BONDET Evelyne, Mme ELGER Bernadette, Mme GAILLARD Marcelle, Mme ROUX Laurence, Mme SERPOL Evelyne, Mr CHARVET Dominique, Mr GINESTE Bernard, Mr MOCHON Jean, Mr RICHARD Mathias, Mr TARDY Jacques.

Excusés : M GONDARD Philippe, ROUSSEL Christian.

Absente : Mme CONVERT Martine.

Secrétaire de séance : Mr CHARVET Dominique

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Vidéo protection

L'entreprise AGS-S est venue présenter au conseil municipal deux projets de vidéo protection :

- Un projet de protection vidéo de l'Agence Postale Communale avec un devis qui s'élève à 2821€ HT
- Un projet de vidéo protection de la commune avec 3 caméras « en patrouille » : deux en centre-ville et une vers le stade avec un de vis qui s'élève à 16520€ HT

Monsieur le maire précise que le projet de vidéo protection pour l'agence postale communale est financé par La Poste car il rentre dans le budget initial de 20 000€ accordé pour les travaux d'aménagement des locaux de l'APC.

Il précise aussi que le projet de protection de la ville peut être financé à hauteur de 20 à 35% par la DETR.

La décision a été prise d'équiper l'Agence Postale Communale, le devis est à l'étude ainsi que le devis d'une entreprise concurrente (Automatisme.Collot.Sécurité).

La protection vidéo du village est à l'étude.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires de la mairie arrive à son terme le 31 décembre 2015. Ce contrat concerne tous les agents titulaires à + de 28h / semaine et la mairie à l'obligation de souscrire à un contrat. Deux propositions de devis ont été faites par l'assurance SMACL d'une part et par l'assurance GRAS SAVOYE d'autre part. La proposition la plus avantageuse a été retenue à savoir celle de la SMACL.

Points lumineux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de changer 19 lampes à vapeurs de mercure, la partie restant à charge de la mairie s'élève à 4636.25€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis.

Station-service

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le système monétique de la station-service évolue et doit être changé. Deux propositions de devis ont été étudiées, de l'entreprise MADIC d'une part et TOKEM d'autre part.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis le plus avantageux, à savoir celui de l'entreprise MADIC qui s'élève à 1350.00€.

Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est à l'étude, la décision a été prise d'attendre l'avancée des regroupements de communes pour avancer ce projet.

Travaux d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un financement des travaux d'assainissement de 300 000€ est nécessaire. Une proposition d'emprunt pour une durée de 15 à 20 ans à taux fixes a été demandée à trois banques :

- CRCA
- CDC
- LA BANQUE POSTALE

Les travaux d'assainissements sont en cours, l'avancée est difficile vie du Loup en raison de la présence d'un grand nombre de rochers. Un Arrêt des travaux est prévu pendant les 15 derniers jours de décembre pour congés, la vie du Loup sera ouverte.

Règlement de copropriété et Bail emphytéotique

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que des frais de notaire sont à prévoir pour la signature du règlement de copropriété et le bail emphytéotique pour une durée de 50ans avec la SEMCODA dans le cadre de la réhabilitation de la mairie. Ces frais sont de 6500€ pour le bail à charge de la SEMCODA et de 1100€ pour le règlement de copropriété à charge de la commune de Champagne-en-Valromey.

Divers

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'un courrier de Shamp'Attitude a été reçu demandant à louer une partie du local commercial voisin. Le conseil municipal émet un avis défavorable, ce local étant déjà loué.

Terrain Agence Routière

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une demande a été faite au département pour l'acquisition d'un terrain de 800m² constructible. Lecture a été faite du courrier de M Damien ABAD en réponse à cette demande. Il est donc à prévoir :

- Une cession sans contrepartie est envisageable
- Une estimation du terrain doit être faite par le service des domaines
- Des frais de viabilisation, notaire, géomètre avant la mise en vente du terrain.

Une demande de M Eric GOUD a été reçue pour la construction d'un garage (voiture et poids lourds) sur ce terrain.

Chauve-souris

Des travaux sont nécessaires dans le clocher de l'église pour faire entrer à nouveau les chauves-souris. Ils sont prévus courant Mars 2016. La Ligue de Protection des Oiseaux de Rhône-Alpes propose à la commune de signer une convention pour la sauvegarde des chauves-souris dans l'église de Champagne-en-Valromey. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de signer la convention.

Géomètres

Le maire expose au conseil municipal qu'un courrier a été reçu de l'Union Nationale des Géomètres-Experts et de l'Ordre des Géomètres-Experts. Lecture a été faite de ce courrier qui alerte les élus de France sur les dangers pour leur profession que représente le projet de loi du 06 octobre 2015 relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Une pétition en soutien à leur profession a été proposée aux élus.

ONG Hydraulique sans frontières

La commune a été contactée par l'association hydraulique sans frontières basée à Chambéry, c'est une ONG nationale au service des pays en voie de développement constituée d'experts bénévoles dans le domaine de l'eau. Son but est de construire des équipements d'eau et d'assainissement. Les projets financés sont de l'ordre de 90 000 à 120 000 euros. Ils concernent des villages. Les financements sont montés avec des fonds publics et privés. La loi Thiollière permet aux collectivités locales de financer des projets de ce type à hauteur de 1% de leur budget « eau assainissement ». Si l'association trouve 5% du montant du projet financé par des collectivités locales, l'Agence de l'Eau accepte de financer 50% du projet, le reste 45% doit être recherché sur des fonds privés. Le financement de ces projets reposent sur l'humanisme, la solidarité, il permet de sédentariser des populations qui faute d'eau quittent leur village. La commune pourrait essayer de participer à un financement spécifique et essayer de construire un jumelage avec un village.

Le projet est à l'étude.

Demande de scolarisation à Belley.

Monsieur le Maire a lu une lettre d'une habitante de la commune qui a fait une demande pour scolariser son fils à Belley. Aucune dérogation n'est accordée.

Réunion avec l'Agence Routière

Monsieur Dominique CHARVET, Maire-adjoint, fait part au conseil municipal du compte rendu de la réunion avec l'Agence Routière. Il explique qu'une baisse de 10% des dotations du département est constatée. Le déneigement du Col de Richemont, La Rochette et Cuvéry sollicité par les Maires du Haut Valromey risque d'être difficile.

Le goudronnage de la route de Passin est prévu.

Séance levée à 23h15.

Les Membres du conseil municipal

Claude JUILLET	Philippe GONDARD (excusé)
Dominique CHARVET	Laurence ROUX
Evelyne SERPOL	Eveline BONDET
Martine CONVERT (absente)	Bernadette ELGER
Marcelle GAILLARD	Bernard GINESTE
Jean MOCHON	Mathias RICHARD
Christian ROUSSEL (excusé)	Jacques TARDY